



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 26 mars 2013

Présidence: Florence Fries

Ouverture: 20h00

Appel: 45 membres présents, 10 membres excusés

Le quorum est atteint: 82%

Excusés
Olivier Barras
Dimitri Deyhle
Fabio di Sanza
José Manuel dos Santos
Christian Fluhr
Jamal Laksiri
Giorgio Micello
David Savelli
Valérie Schlup Mantzouranis
Jürg Schmutz

Ordre du jour

1. Assermentation.
2. Procès-verbal de la séance du 26 février 2013.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité.
5. Dépôt du préavis municipal N° 41 – Programme des investissements régionaux (PIR). Nomination de la commission.
6. Dépôt du préavis municipal N° 42 – Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire. Nomination de la commission.
7. Préavis municipal N° 39 – Demande de crédit d'étude pour le remplacement des infrastructures et l'aménagement de surfaces de la Grand Rue de l'Avenue Châtelain et du bas de l'Avenue de la Gare ainsi que pour le parking provisoire – Rapport de la commission et prise de décision.
8. Préavis municipal N° 40 – Financement d'achat d'actions de Tridel SA par Sadec SA – Rapport de la Cofin et prise de décision.
9. Divers et propositions individuelles.

Après la présentation de MM. Beck et Penel, membres du Comité de direction du Plan d'Investissement Régional, la présidente passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Assermentation.

Mme Anne-Marie Magnin est assermentée en remplacement de M. Laurent Gemelli, démissionnaire.



La présidente annonce alors un ordre du jour légèrement modifié et M. Paley prend la parole afin de demander où en est la réponse à sa motion, réponse qui devait être apportée le soir même

M. Goël lui rappelle que des documents lui ont déjà été remis lors d'une séance de la Cofin et que d'autres documents lui ont été envoyés par voie électronique quelques jours auparavant. Cette réponse est donc en cours de préparation mais pour la finaliser de façon écrite il faut répondre à plusieurs questions, surtout à celles qui portent sur le financement des futurs bâtiments scolaires. Des précisions sur ces financements doivent encore être apportées et des séances de travail avec l'ASPAIRE et les municipalités concernées sont en cours. La réponse écrite et formelle sera donc fournie lors du prochain conseil du mois de mai.

La présidente reprend l'ordre du jour légèrement modifié par le changement en point 5 du membre UDC par un membre Vert libéral. Les conseillers l'acceptent à une très large majorité.

2. Procès-verbal de la séance du 26 février 2013.

Mme Byrne Garelli désire rajouter la mention du bureau d'architecture Fournier et Maccagnan à Bex en complément du bureau Philippe Péclard à Rolle en tant que lauréats du concours d'architecture pour le Martinet D. Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la Présidente.

La Présidente informe de l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013 de la nouvelle loi sur les communes du 20 novembre 2012 qui modifie celle du 28 février 1956. Les textes des nouveaux règlements types des conseils communaux et généraux sont en cours de finalisation et devraient être disponibles dès fin mars 2013. Cela implique que le règlement du Conseil communal de Rolle devra être retravaillé. Elle cite la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) qui a été revue et approuvée par le Grand Conseil, et l'application de cette décision a certaines conséquences dans les réflexions et le travail des administrations communales; 5 séances d'information sont organisées en différents points du canton.

3. Communications de la Municipalité.

M. Echenard commente le schéma du réseau rollois de fibre optique sur lequel on peut remarquer que Rolle est bien connectée, et qu'un bouclage se terminera à l'occasion des travaux de la Grand Rue. La Romande Energie a donc à disposition de la fibre optique dont il serait dommage de se priver; 1 fibre se compose de 144 fils et la Romande Energie n'a besoin que de 12 fils pour envoyer un signal et de 12 fils pour retourner un signal. Le solde des fils est à disposition. Le projet de la Grand Rue prévoit 12 fibres posées par bâtiment et sur ces 12 fibres 2 seront réservées à la Romande Energie et 2 seront louées à Cablecom. Pour d'autres prestations, 8 fibres seront donc disponibles.

Giratoire du Creux-du-Mas: les travaux débiteront juste après les vacances scolaires, et dès le 15 avril la circulation à la route de l'Etraz sera perturbée. Des informations seront diffusées par voie de presse ainsi que directement auprès des habitants concernés.

En ce qui concerne le Green Bus, qui coûte cher à la commune et à la région, il est envisagé de supprimer quelques unes de ses courses. Le but est que ce bus coûte de moins en moins à la commune de Rolle et que ses coûts soient reportés sur les communes qui l'utilisent. Ce bus deviendra donc, aux heures de pointe, un bus régional et non plus seulement urbain. Il circulera sur la ligne Rolle-Gilly-Gland, avec un départ de Rolle gare pour arriver à Gland (ce qui fera économiser le tarif d'une zone aux jeunes qui l'empruntent le matin pour se rendre à Nyon). Ce bus reviendra ensuite de Gland par les villages jusqu'à la gare de Rolle pour le départ des trains en direction de Lausanne et Genève. Pas de changement pour les habitants du Vernet qui sont desservis par 4 bus, mais amélioration de la prestation. Pour répondre à la demande relative à la route de Gilly et Uttins-Maupas, un bus au départ de Gland va être introduit à 6h45 pour arriver à la gare à 07h10, à temps



pour les correspondances. Ce bus retournera ensuite à Gland et cela remettra en place la course supprimée à la route de Gilly et dans l'ouest rollois. Ce que perdent les rollois est la course Tête Noire-Débarcadère dans la Grand Rue à ce moment de la journée. Tous les autres arrêts sont desservis par les bus régionaux des autres lignes. L'équilibre financier va donc basculer sur la région et non plus sur Rolle seulement. Cette proposition, pour décembre 2013, est à l'essai et ne demande qu'à faire ses preuves.

Début du chantier de la Grand Rue le 21 mai 2013, sous réserve du vote ultérieur du Conseil.

5. Dépôt du préavis municipal N° 41 – Programme des investissements régionaux (PIR). Nomination de la commission.

Les membres de la commission sont les suivants:

M. Lecoultre, président; M. Roland, rapporteur; MM. Nicolo, Veyrassat, Deyhle, Monod, Fluhr, membres. La nomination de cette commission est adoptée à la majorité.

6. Dépôt du préavis municipal N° 42 – Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire. Nomination de la commission.

Les membres de la commission sont les suivants:

M. Damond, président; M. Bréchon, rapporteur; Mme Schlup Mantzouranis, MM. Magnin, Peter, Roland, Beck, membres. La nomination de cette commission est adoptée à la majorité.

M. Charmillot relève que dans la commune pour laquelle il travaille, un préavis type a également été élaboré et préalablement soumis au Service juridique des communes, et demande si cette même procédure a été suivie par la commune de Rolle. Il complète en indiquant que le SECRI, par son service juridique, leur a communiqué de tout arrêter car la mise en application de ce règlement dans les grandes communes a posé problème. Un nouveau règlement type est donc actuellement à l'étude à l'Etat, Etat qui demande de surseoir aux travaux d'élaboration de règlements et d'attendre la mise à niveau de ce nouveau règlement type, avant d'en débattre lors des Conseils. Il invite donc la Municipalité à transmettre ce projet, avant la séance de commission, à la secrétaire juridique du SECRI afin de connaître sa détermination.

Mme Tecon va suivre ce conseil, mais en fait la Municipalité s'est beaucoup basée sur un règlement qui a été validé dans une autre commune et dans un premier temps le processus ne sera pas bloqué.

7. Préavis municipal N° 39 – Demande de crédit d'étude pour le remplacement des infrastructures et l'aménagement de surfaces de la Grand Rue de l'Avenue Châtelain et du bas de l'Avenue de la Gare ainsi que pour le parking provisoire - Rapport de la commission et prise de décision.

Le rapporteur, M. Hay, fait lecture des vœux de la commission qui correspondent aux doutes qu'elle a rencontrés, puis procède à la lecture des conclusions. La présidente ouvre alors la discussion sur le fond.

Mme Bermejo Dubois souhaite déposer un amendement relatif à ce préavis comme suit: « Faire supprimer de la liste des travaux la construction du rond-point de l'intersection Avenue Châtelain et Grand Rue et octroyer à la Municipalité un crédit 14'890'300.- moins le montant lié au rond point mentionné ci-dessus pour la réalisation des travaux de remplacement des infrastructures et des aménagements de surfaces de la Grand Rue, de l'avenue Châtelain et du bas de l'avenue de la Gare, ainsi que les modifications, au prorata, du montant du crédit octroyé selon remarque précédente». Son argumentaire est que dans le rapport de la commission, il est fait état d'un changement important qui est que l'avenue Châtelain n'est plus bidirectionnelle et ce changement rend le rond-point superflu car la circulation ne se fera plus qu'à 2 entrées et demi, et de plus la circulation dans le quartier Châtelain



est faible car concernant majoritairement les habitants du quartier. La proposition a donc pour but d'éviter des frais inutiles et de ne pas freiner des travaux. L'amendement est rédigé de façon à ce que le crédit soit quand même alloué, et si l'on fait une extrapolation par rapport au rond-point du Creux-du-Mas qui va coûter env. Fr. 900'000.-, l'abandon de celui du bas de l'avenue Châtelain en proportion devrait générer une économie d'environ Fr. 400'000.-.

La Présidente ouvre alors la discussion sur l'amendement proposé.

M. Hay, suite à la discussion du groupe libéral-radical, relève que cet amendement fait partie d'un tout, que des adjudications et d'autres tâches y relatives ont été traitées et il soupçonne que s'il était accepté, le travail serait retardé d'une façon considérable puisqu'il faudrait revoir de nombreuses démarches parmi celles qui ont été faites. Afin que les groupes puissent débattre en toute connaissance de cause, il propose une interruption de séance.

M. Buvelot aimerait tout d'abord connaître l'avis de la Municipalité.

M. Echenard confirme que la Municipalité et les services techniques de la commune se sont penchés sur l'amendement et explique que comparer les travaux du rond-point au bas de l'avenue Châtelain, par extrapolation avec les travaux prévus au Creux-du-Mas, est totalement faux car tout doit être refait en surface ainsi qu'en sous-sol au croisement Grand Rue-avenue Châtelain. Une emprise doit se faire au sud du rond-point par rapport à la route, et cette emprise est estimée à un coût compris entre Fr. 50'000.- et 100'000.-, montant bien inférieur à celui de Fr. 400'000.- estimé par Mme Bermejo Dubois. L'autre élément dont il faut tenir compte est l'effet modérateur et sécuritaire du rond-point; il faut penser aux habitants de l'avenue Châtelain-chemin des Plantaz. Les automobilistes qui viendront de la Grand Rue auront seulement la possibilité d'entrer dans l'avenue Châtelain par le bas, cette avenue étant interdite dans le sens inverse à tous les véhicules autres que les vélos. Le nombre estimé de véhicules devant tourner à gauche pour emprunter l'avenue Châtelain est de 250 par jour, et ces véhicules permettront de couper le flux de circulation de l'avenue de Lausanne en direction de la Grand Rue. Par ailleurs les urbanistes ont pensé à marquer l'entrée dans la vieille ville de Rolle par ce rond-point et par celui de la place de la Harpe. Si ce giratoire ne se fait pas, d'énormes problèmes de planification des travaux et de réalisation du bas de l'avenue de la Gare se présenteront car une partie du trafic devra être déviée par l'avenue Châtelain. La planification qui sera présentée à la Municipalité le 8 avril de même que le début des travaux le 21 mai seront remis en cause si l'amendement est accepté par le Conseil. Retravailler toute la planification est inenvisageable.

M. Paley désire que la Municipalité sache qu'il était l'un des opposants au sujet de l'avenue Châtelain pour laquelle des économies avaient été proposées dans l'opposition. Des économies possibles il n'en a pas parlé lors des séances de la commission des finances et il rappelle que les 12 opposants n'ont pas demandé le double sens. Il va donc appuyer l'amendement.

M. Hay rappelle qu'il vient de demander une suspension de séance.

La présidente demande si cette suspension est soutenue par 5 personnes au moins, ce qui est le cas. La séance est donc en pause durant 10 minutes.

Lors de la reprise des débats, la présidente demande à Mme Bermejo Dubois si elle maintient son amendement.

Mme Bermejo Dubois ne la retire pas pour l'instant car elle veut entendre les divers avis des conseillers.

Mme Choulât Pugnale qui s'est posé la même question, à savoir pourquoi créer un giratoire au bas de l'avenue Châtelain si elle n'est plus bidirectionnelle, a été convaincue par les explications de M. Echenard en matière de coûts et de sécurité, au vu également de l'éventuel risque de recours. Ce que veulent les rollois aujourd'hui est que les travaux de la Grand Rue débutent et se terminent le plus rapidement possible. Si l'amendement est accepté ce soir, tout le projet sera reporté pour d'autres études et ce n'est pas le vœu de la population.

M. Schatzmann est dans le même état d'esprit, et lorsqu'il a pris connaissance de l'amendement il y était plutôt favorable car 3 ronds-points dans le même secteur, c'est beaucoup. Après avoir entendu



les arguments de M. Echenard il a constaté que si ce rond-point ne se fait pas, l'accès à l'avenue Châtelain sera encore compliqué par le nouvel aménagement de la Grand Rue, et par ailleurs ce rond-point assure une plus grande flexibilité pour d'éventuels futurs développements de cette zone. Il va donc finalement rejeter l'amendement.

M. Hay relève que le rapport de la commission aurait dû être plus précis à propos de l'avenue Châtelain en mentionnant qu'elle ne serait plus bidirectionnelle traversante mais bidirectionnelle quand même.

M. Walter stipule que l'avenue Châtelain n'est pas bidirectionnelle et que l'on ne peut qu'y monter depuis la rue de Lausanne en direction de l'avenue de la Gare-Jolimont. On peut éventuellement y descendre à vélo actuellement et l'interdiction n'est pas en haut de la rue mais en bas de la rue ce qui voudrait effectivement signifier qu'on pourrait faire du bidirectionnel entre le haut qui est fermé et le bas qui est fermé pour descendre sur quelques mètres pour trouver une place de parc. Les deux panneaux se trouvent à la fois en haut et en bas de l'avenue. Par rapport à la sécurité, le carrefour en bas de l'avenue sur la rue de Lausanne est trop court si 2 véhicules en provenance du centre ville veulent monter l'avenue. Il faut savoir qu'une grosse promotion immobilière a été réalisée au chemin des Plantaz avec 48 appartements et 2 places de parc pour chacun de ces appartements. Par ailleurs, couper le trafic en provenance de la rue de Lausanne à certaines heures relève de la gageure. En matière de sécurité, les 2 passages cloutés sont dangereux pour les piétons. Il estime que la très éventuelle économie réalisée si le giratoire ne se fait pas serait préjudiciable.

M. Echenard confirme que l'avenue Châtelain est actuellement unidirectionnelle et que c'est par une votation du Conseil en 2011 que le bidirectionnel a été accepté. Un recours contre cette décision a été reçu et traité par la mesure qui consistait à fermer l'avenue au trafic motorisé depuis le nord. Lorsque les oppositions ont été levées par la Municipalité, le Conseil n'a pas été prévenu de cette mise en unidirectionnelle, car le bidirectionnel ayant été accepté par le Conseil, la Municipalité a juste procédé à une modification de la signalisation en place, et une telle modification doit simplement être publiée dans la Feuille des Avis Officiels, ce qui a été fait le 15 mai 2012 sans susciter de commentaires ou d'oppositions. Si l'amendement est accepté ce soir, le Conseil ira contre les décisions prises en 2011 ce qui risquerait de susciter des recours.

Mme Bermejo Dubois prend la parole pour annoncer qu'elle retire son amendement.

La présidente ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Paley veut savoir si la circulation sera déviée en bidirectionnel sur l'avenue Châtelain durant les travaux.

M. Echenard informe qu'il est bien possible qu'un bidirectionnel complet durant certaines phases des travaux de l'avenue de la Gare soit mis en place.

M. Veyrassat a vu dans le rapport de la Cofin qu'il existe un compte « Fonds de réserve pour investissements futurs », poste 9282.00 dont le montant s'élevait au 31.12.11 à Sfr. 14'842'010.-, fonds que la Municipalité n'envisage pas d'utiliser pour l'amortissement des travaux de la Grand Rue. Il aimerait savoir pour quels motifs la Municipalité pense recourir à ce fonds de réserve.

M. Goël confirme que l'on trouve au bilan du 31.12.11 un certain nombre de fonds de réserve. Ces derniers servent à recueillir les excédents reçus sur des comptes. Par exemple il existe des fonds de réserve eau, gaz, épuration des eaux qui seront utilisés pour l'amortissement de certains coûts, tels ceux des collecteurs d'eaux usées, de la distribution du gaz, de l'éclairage. Le fonds de réserve cité par M. Veyrassat représente des écritures comptables. Lors de bonnes années qui permettent d'engranger des bénéfices, ces bénéfices passent dans des fonds au niveau des écritures et l'argent est utilisé pour payer des investissements ou abaisser des emprunts par ces fonds propres. Tous les fonds de réserve sont donc des écritures comptables. Ce fonds précisément pourrait être abaissé pour des constructions scolaires, et c'est un sujet à discuter avec les spécialistes et BDO pour que Rolle soit conforme à la loi sur les communes. Actuellement les comptes 2012 sont bouclés et discutés avec les réviseurs, et ce sont des questions qui sont à l'ordre du jour et prises en compte.



M. Hay stipule que dans le préavis de la Municipalité il est prévu, pendant quelques années, de ponctionner l'amortissement sur trente ans de ces comptes, sachant qu'il y a 2 catégories de réserves, les réserves affectées et les réserves qui ne sont pas précisément affectées. Ayant plusieurs fois voté des comptes excédentaires pour des travaux importants, il pensait alors que les fonds serviraient de «bas de laine» pour des travaux importants, dont ceux de la Grand Rue. Si on commence à utiliser les réserves constituées à cet effet, l'amortissement sur 30 ans, au lieu d'être de Fr. 400'000.- par an environ, descend à Fr. 300'000.- environ. Cet amortissement ne nous coûterait quasiment rien puisqu'on utiliserait les réserves pendant peut-être 5 ans pour certaines et plus pour d'autres, mais l'effort d'amortissement serait reporté sur d'autres années dont on ne sait pas si elles seront meilleures ou non. Il rappelle qu'il a déjà demandé à pouvoir bénéficier d'une vision financière sur le long terme et le cas qui nous occupe fait partie de cette planification à long terme. On fait «du facile» pour les prochaines années et on se réserve la vraie charge lorsque l'on aura utilisé nos réserves et que l'on devra vraiment sortir de nos comptes les Fr. 400'000.- par an. Il faut savoir que ce sont des charges de très longue durée.

M. Roland félicite le rapporteur pour la qualité de son rapport et en profite pour demander, puisque la Grand Rue sera limitée en sens unique depuis Genève durant les travaux, par quelles rues passeront les véhicules venant de Lausanne devant monter vers la route de l'Etraz? A propos des futurs trottoirs recouverts de pierre naturelle, est-il prévu un stock de cette pierre à utiliser lors des réfections ultérieures? Est-ce que les entreprises mandatées pour les travaux sont au bénéfice d'une assurance RC?

M. Echenard répond qu'un plan a été établi par le service des routes du canton, et que l'itinéraire pour arriver à la route de l'Etraz se fera soit par l'avenue Châtelain soit par l'avenue de la Gare et le trafic sera complètement dévié jusqu'à la route de la Vallée – giratoire de Germagny – route de l'Etraz puis descente par le Creux-du-Mas pour les véhicules se rendant à Rolle ou poursuite par la route de l'Etraz. Cet itinéraire se mettra en place lorsque le giratoire du Creux-du-Mas sera réalisé. En ce qui concerne les dalles de pierre naturelle, elles ont une épaisseur de 8 cm pour une meilleure résistance physique et mécanique aux camions de déménagement par exemple, et seront moins épaisses dans les ruelles ou les passages. L'avantage de dalles aussi épaisses est qu'elles pourront être soulevées une fois les joints découpés pour permettre les travaux, puis être reposées telles quelles après coup. Il va de soi qu'il sera tenu compte, lors de la commande, de la veine de la pierre qui sera la même pour le stock de réserve.

M. Goël précise que toutes les entreprises sont au bénéfice d'une assurance RC et lorsque l'on signe un contrat, dans les formulaires de soumissions et d'appels d'offres apparaît exactement le montant de leur assurance RC, souvent proche de 10 mios. Par ailleurs, la commune va contracter une assurance «maître de l'ouvrage» casco chantier et les offres sont actuellement en discussion. Les ingénieurs sont également au bénéfice de couvertures d'assurances.

M. Hochstrasser veut savoir quelles sont les garanties pour que le budget soit tenu et respecté.

M. Echenard explique qu'une grande part de risques est prévue dans les divers et imprévus qui sont à hauteur de plus de 2 mios.

M. Hay, à propos du nombre de places de parc réduites, se demande si des parkings intelligents relayés par des applications sur smartphones pourraient indiquer le nombre de places de parc disponibles dans un environnement donné. Il aimerait que la Municipalité adoptât des idées novatrices pour améliorer l'image de la ville.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote qui montre que cet objet est accepté à une large majorité (3 abstentions).

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 39 de la Municipalité du 10 janvier 2013,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,



- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- A. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 14'890'300.- pour la réalisation des travaux de remplacement des infrastructures et des aménagements de surfaces de la Grand Rue, de l'Avenue Châtelain et du bas de l'Avenue de la Gare.
- B. D'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de CHF 14'890'300.- à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions les plus avantageuses, à activer sur le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 9141.53 «Réalisation des travaux de la Grand Rue, de l'Avenue Châtelain et du bas de l'Avenue de la Gare».
- C. D'autoriser la Municipalité à amortir les coûts des travaux, y compris ceux du préavis 2006-2011 No 28 du 20 juin 2007, de la manière suivante:
 - a- CHF 3'427'300.- à imputer au compte No 4600.5040.4 « Réalisation des travaux de la Grand Rue, réseau EC/EU » dont l'amortissement annuel sera prélevé à la réserve No 9280.5 du bilan.
 - b - CHF 1'362'700.- à imputer au compte No 8300.5040.4 « Réalisation des travaux de la Grand Rue, remplacement du réseau de distribution de gaz » dont l'amortissement annuel sera prélevé à la réserve No 9280.4 du bilan.
 - c - CHF 1'209'950.- à imputer au compte No 4310.5090.1 « Réalisation des travaux de la Grand Rue, remplacement de l'éclairage public et des raccordements privés » dont l'amortissement annuel sera prélevé à la réserve No 9280.13 du bilan.
 - d - CHF 9'350'350.- soit le solde à imputer au compte No 4300.5010.14 et à amortir sur une période de 30 ans.

Le **Préavis N° 39** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 26 mars 2013

M. Echenard, à l'issue de la votation, remercie le Conseil de son vote et confirme que le début des travaux est fixé au mardi 21 mai. Le groupement des commerçants sera reçu le lendemain afin de débattre du sujet des places de livraison, car selon les phases du chantier les places ne seront pas disponibles mais des places de substitution seront mises à disposition, uniquement pour les commerçants; les privés devront faire l'effort d'utiliser les parkings provisoires. Le mardi 23 avril les commerçants seront également reçus avec les ingénieurs civils. Une séance d'information pour les habitants de la Grand Rue est prévue le mercredi 24 avril et une séance d'information pour la population se déroulera le jeudi 25 avril. Les préparatifs pour le parking provisoire et pour le giratoire Châtelain Grand Rue débiteront bien le 21 mai. A noter que les travaux de la Grand Rue ne commenceront pas tant que le giratoire du Creux-du-Mas ne sera pas achevé, donc probablement pas avant la mi-août. A ce moment-là, le sens unique Genève-Lausanne sera en fonction.



8. Préavis municipal N° 40 – Financement d'achat d'actions de Tridel SA par Sadec SA – Rapport de la Cofin et prise de décision.

Mme Schmutz, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis et la présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Paley reste sur sa faim à propos de la question de savoir combien coûte le traitement des déchets qui se fait à présent à Lausanne et non plus à Genève.

M. Hay relève que ce point est du ressort de la Cogest et non pas de la Cofin car c'est rétrospectif et non pas prospectif. Il ne s'agit pas du budget mais d'un achat d'actions, et le coût de l'élimination des déchets est un point géré par la Cogest. Par ailleurs, il avait été convenu dans le cadre de la taxe au sac, que la commission ad hoc allait se revoir par exemple en juin, afin d'établir un bilan de la situation et le point soulevé par M. Paley pourrait être englobé dans ce bilan.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote qui montre que cet objet est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 38 de la Municipalité du 17 janvier 2013,
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 85'000.- pour financer le rachat des actions de Tridel SA par Sadec SA.
- D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte du bilan N° 9120.40 intitulé «Titres et papiers valeurs».

Le Préavis N° 40 est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 26 mars 2013

9. Propositions individuelles et divers.

Mme Safi demande à M. Echenard si la circulation de bus en double sens à l'avenue Général Guisan est toujours d'actualité.

M. Echenard explique que le traitement des oppositions est en cours et que les opposants ont reçu un courrier contenant la prise de position de la Municipalité; le délai pour le maintien ou l'abandon des oppositions a été fixé à une date après les vacances de Pâques. La suite sera le dépôt d'un préavis au Conseil afin de pouvoir aller de l'avant avec la mobilité douce et de faire sauter le verrou pour les bus à l'entrée Général Guisan. C'est encore une musique d'avenir.

M. Veyrassat, à propos du programme des investissements régionaux, demande si la Cofin ne devrait pas être présente lors de la première réunion de la commission.

Mme Guisan invite les conseillers à participer en date du 6 mai prochain à une séance concernant les logements protégés dans la commune.



M. Hochstrasser aimerait des précisions sur le cahier des charges des policiers ou aides policiers qui sont deux et qui arpentent la Grand Rue le samedi matin; s'agit-il de contractuels qui s'acharnent ou sont-ils présents pour la sécurité et le bien-être de la population?

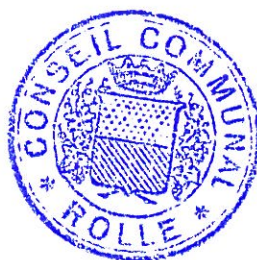
Mme Tecon trouve qu'il s'agit là plutôt d'une bonne nouvelle, depuis le temps que la population se plaint de ne plus voir de policiers dans la rue... il faut donc croire que ces derniers font bien leur travail. Ils ont évidemment des tâches de prévention, de contrôle de police du commerce, de verbalisation, de formation à effectuer, et il faut considérer cela dans la globalité de leur cahier des charges.

La Présidente clôt la séance à 22h30 et donne rendez-vous aux conseillers le 7 mai 2013 à 20h00.

Au nom du Conseil communal



Florence FRIES
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

